



# Commune d'UHLWILLER

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en fonction : 15  
Nombre de Conseillers présents : 13  
Nombre de Conseiller(s) absents(s) : 2

### **SEANCE du 02 JUN 2020**

Sous la Présidence de Monsieur KLEFFER Thomas, Maire, le Conseil municipal, *dûment convoqué le 23 Mai 2020* s'est réuni le **Mardi 2 Juin 2020** à 20 heures dans la salle socioculturelle.

Etaient présents : Mmes/M. ADRIAN Thierry – LIENARD Eric – ADE Bernard  
Mme/MM. BUCHHOLTZ Jessica – DAUL Marc – DAULL Célia – DAULL Sébastien – JEROME Sébastien – KUHN Sabrina - NETH Jean-Claude – PAILLE Tatiana – SANTER Jean-Luc – SIMON Thierry – WOLFF Catherine

Absent(s) excusé(s) : M. DAUL Marc donne pouvoir à Monsieur KLEFFER Thomas

Arrivé en cours de séance : Mme WOLFF Catherine – M. SIMON Thierry

Absent(s) non excusé(s) : M. SIMON Thierry

En début de séance, Thomas KLEFFER informe le Conseil Municipal de :

- *La suppression du point n°2020-02 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DE LA MOYENNE MODER*
- *Le rajout d'un point 2020-17 : CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES*

### **2020-001 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

*D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 DECEMBRE 2019*

### **2020-002 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DE LA MOYENNE MODER**

Point supprimé

### **2020-003 : DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL DU C.N.A.S.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner **Bernard ADE**, comme délégué représentant le collège des élus, au sein du Comité National d'Action Sociale.

### **2020-04 : MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

#### **1. Commission communication :**

- Thomas KLEFFER
- Thierry ADRIAN
- Éric LIENARD
- Bernard ADE
- Célia DAULL
- Catherine WOLFF
- Sébastien JEROME
- Tatiana PAILLE

2. **Commission finances**

- Thomas KLEFFER
- Thierry ADRIAN
- Bernard ADE
- Jean-Claude NETH
- Catherine WOLFF
- Sébastien JEROME

3. **Commission Education, Jeunesse, Affaires Scolaires**

- Thomas KLEFFER
- Thierry ADRIAN
- Éric LIENARD
- Célia DAULL
- Sabrina KUHN
- Jessica BUCHHOLTZ

4. **Urbanisme et gestion des biens communaux**

- Thomas KLEFFER
- Éric LIENARD
- Bernard ADE
- Jean-Claude NETH
- Jean-Luc SANTER
- Sébastien JEROME
- Thierry SIMON
- Marc DAUL

5. **Culture, associations, sport, aînés**

- Thomas KLEFFER
- Thierry ADRIAN
- Éric LIENARD
- Bernard ADE
- Célia DAULL
- Catherine WOLFF
- Sébastien JEROME
- Tatiana PAILLE
- Jessica BUCHHOLTZ
- Sébastien DAULL

6. **Environnement et cadre de vie**

- Thomas KLEFFER
- Thierry ADRIAN
- Éric LIENARD
- Sébastien DAULL
- Tatiana PAILLE
- Jessica BUCHHOLTZ
- Marc DAUL

7. **CCID :**

Le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante :

**-Commissaires titulaires :**  
**suppléants:**

MM(mes). NETH Jean-Claude  
LIENARD Eric  
ADE Bernard

**Commissaires**

JEROME Sébastien  
KUHN Sabrina  
DAULL Sébastien

Les personnes extérieures au conseil seront rajoutées ultérieurement.



## Commune d'UHLWILLER

### **8. Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communale d'Action Sociale)**

Le Conseil Municipal décide

- **de fixer** le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à 6 personnes, soit 3 membres élus par le Conseil Municipal et 3 membres nommés par le Maire, en plus du Maire qui est Président de droit, de l'éventuel représentant des Associations Familiales et du représentant d'une association qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

- **de nommer** :  
- Mme Catherine WOLFF  
- Mme Célia DAULL  
- Mme Jessica BUCHHOLTZ

comme membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S élus par le Conseil Municipal.

### **9. Correspondant Défense :**

Le Conseil Municipal décide de désigner Eric LIENARD, titulaire et Thierry ADRIAN suppléant.

### **2020-05 : ELECTION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANES REPRESENTATIFS DE L'EPFL**

Le Conseil Municipal décide de désigner comme suit les représentants dans les organes représentatifs de l'EPFL :

- **Titulaire** : KLEFFER Thomas
- **Suppléant** : NETH Jean-Claude

### **2020-06 : ELECTION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

Le Conseil Municipal décide de désigner dans les organes représentatifs de l'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES un délégué titulaire et un délégué suppléant, soit

- **Délégué titulaire** : Bernard ADE
- **Délégué suppléant** : Marc DAUL

### **2014-07 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES et des BUREAUX D'ADJUDICATION**

Le Conseil Municipal décide de nommer au sein de la Commission d'appel d'offres et des bureaux d'adjudication :

**le Maire Thomas KLEFFER, membre de droit, comme Président,**

**comme membres titulaires**

- Catherine WOLFF
- Sabrina KUHN

**comme membres suppléants.**

- Jessica BUCHHOLTZ
- Sébastien DAULL

### **2020-08 : FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction des élus locaux comme suit :

- Indemnités du Maire, Monsieur Thomas KLEFFER : **33 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice brut 1027, nouveau majoré 830.
  - Indemnités du 1er Adjoint, Monsieur Thierry ADRIAN : **10.7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice brut 1027, nouveau majoré 830
  - Indemnités du 2ème Adjoint, Monsieur Eric LIENARD : **10.7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice brut 1027, nouveau majoré 830
  - Indemnités du 3ème Adjoint, Monsieur Bernard ADE: **10.7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice brut 1027, nouveau majoré 830
- D I T que cette décision prend effet le 23 Mai 2020 ;**

et que les indemnités suivront les fluctuations des traitements de la fonction publique établis sur la base de la valeur des indices à paraître.

#### **2020-09 : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide de reconduire, *au taux maximum*, l'indemnité de conseil, prévue par les textes en vigueur, au Trésorier, Monsieur CLAUSS Pascal, à compter de l'exercice 2020 et pour toute la durée du mandat de la nouvelle Assemblée.

#### **2020-10 : DELEGATIONS AU MAIRE ET ADJOINTS**

##### **DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR LA PASSATION ET LA SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS SANS FORMALITES PREALABLES**

Le Conseil Municipal décide : de charger le Maire, pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les marchés passés sans formalités préalables au sens de l'art 11 de la loi n° 2001-1168 du 11/12/2001 dite loi MURCEF.

##### **DELEGATIONS AUX ADJOINTS**

Le Maire informe à l'assemblée qu'il est à ce jour Président du Conseil de Fabrique et Maire de la Commune d'Uhlwiller. De ce fait le Maire propose à Monsieur Eric LIENARD ou toute autre adjoint de représenter la Commune lors des réunions du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **2020-11 : POUVOIR DU MAIRE - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Articles L.2122-22 DU CGCT**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, **de donner délégation** au Maire aux fins d'exercer pour la durée de son mandat et d'être chargé en tout ou partie :

1. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
2. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
3. D'intenter les actions en justice ou défendre la commune ;
4. De régler les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

#### **2020-12 : SEUILS DE POURSUITES**

Le Conseil Municipal décide de fixer les seuils de poursuites comme suit :

Lettre de relance	à partir de 5 euros
Opposition à tiers détenteur (OTD employeur ou CAF)	à partir de 30 euros
Opposition à tiers détenteur (OTD banque)	à partir de 130 euros
Phase comminatoire par Huissier de Justice (frais 15% - mini 7,50 €)	à partir de 15 euros
Saisie mobilière après mise en demeure par Huissier des Finances	à partir de 100 euros
Ouverture forcée des portes et vente mobilière	à partir de 500 euros
Recouvrement à l'étranger et auprès des Ambassades	à partir de 1.000 euros



## Commune d'UHLWILLER

### **2020-13 : RENFORCEMENT EFFECTIF POUR LE NETTOYAGE**

Le Maire expose,

Afin de pallier à la demande du protocole sanitaire de l'éducation nationale au vu de la crise sanitaire en cours (Covid-19) il est nécessaire de renforcer le nettoyage ainsi que la désinfection des locaux de l'école élémentaire.

Pour ce fait, une demande a été faite auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau afin de nous mettre à disposition dans la mesure du possible un agent. Celle-ci nous a informé pouvoir mettre à la disposition de la Commune pour une durée d'une semaine, Mme BERTAUX qui était présente à temps plein pendant les heures scolaire toute la semaine 22.

Ensuite afin de pouvoir maintenir la progression de l'ouverture des classes jusqu'à la fin de l'année, une seconde demande a été faite auprès de l'ALEF (Périscolaire) pour prendre le relais de Mme BERTAUX les semaines suivantes.

Après réflexion et concertation, le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'urgence une convention a été signée avec l'ALEF (Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation) afin de nous mettre à disposition une personne pour le nettoyage et la désinfection de la pause méridienne.

Le coût s'élèverait à 546.59 € pour la période du 02 Juin 2020 au 03 Juillet 2020.

Il propose également afin d'assurer le nettoyage le reste de la journée :

- D'autoriser Mme RIEFFEL Anaïs, agent d'entretien de la Commune à effectuer des heures complémentaires pour réaliser le nettoyage et la désinfection pendant les 2 récréations de la journée ainsi que des sanitaires si ceux-ci sont utilisés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'agent d'entretien à effectuer des heures complémentaires.

### **2020-14 : AUTORISATION ORDRE DU JOUR PAR MAIL**

Le Maire propose qu'à l'avenir les convocations, l'ordre du jour ainsi que les procès-verbaux des différentes réunions soit envoyés par mail. Cela permettra un gain de temps et serait plus écologique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **2020-15 : TRANSFERT DES REUNIONS A LA SALLE COMMUNALE PAR TEMPS DE CRISE**

Le Maire propose afin de respecter les normes sanitaires et la distanciation sociale, d'organiser les réunions du Conseil Municipal dans la salle socioculturelle sis 123 rue de l'Eglise 67350 UHLWILLER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'organiser les réunions au 123, rue de l'Eglise 67350 UHLWILLER.

### **2020-16 : DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire informe l'assemblée de la situation par rapport à la vente de la maison sis 124 rue de l'Eglise 67350 UHLWILLER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De relancer l'EPFL ;

Le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 1 contre :

- D'autoriser le Maire à faire valoir le droit de préemption.

### **2020-17 : CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Monsieur Thierry ADRIAN, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Ce projet entend donner une place aux jeunes de la commune, leur donner les moyens de s'impliquer dans la vie locale, les rendre acteurs et citoyens.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un Conseil Municipal des Jeunes.

### **2020-18 : COMMUNICATION ET DIVERS**

Le Maire informe l'assemblée :

- Des devis ont été demandé à des entreprises de nettoyage au vu du nettoyage et de la désinfection de l'école afin d'organiser la rentrée scolaire 2020/2021.
- De faire une demande de barrières à la Communauté d'Agglomération de Haguenau afin d'aménager et modifier les barrières actuelles de l'entrée de la cour de l'école au vu du protocole sanitaire ;
- De la fixation des dates des prochaines réunions du Conseil qui sont les suivantes :  
Vendredi 3 Juillet 2020 à 18h00 (Budget)  
Mardi 22 Septembre 2020 à 20h00  
Mardi 20 Octobre 2020 à 20h00  
Mardi 17 Novembre 2020 à 20h00  
Mardi 15 Décembre 2020 à 20h00 ;
- Le 23 Juin 2020 à 20h00 aura lieu une réunion de la commission finances ;
- Le 04 Juin 2020 à 20h00 aura lieu une réunion de la commission urbanisme ;
- Pour définir d'une date de réunion avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau au sujet des travaux de la rue de la rivière. Suite au projet final prévoir une réunion publique ;
- De fixer au 30 Juin 2020 à 20h00 la première réunion de la commission éducation-jeunesse
- Que les réunions Maire/Adjoints auront lieux les 2<sup>èmes</sup> mardis des mois en semaine impaire ;
- De faire un état des lieux sur le matériel informatique de l'école et de la mairie ;
- De faire un point sur le matériel communal ;
- De faire le point avec le personnel communal ;
- De la modification des horaires d'ouverture de la mairie du 02 Juin 2020 au 03 Juillet 2020 qui seront les suivantes : les lundis de 13h00 à 19h00, les mardis de 14h00 à 20h00, les mercredis de 13h00 à 19h00 et les vendredis de 13h00 à 18h00.

Fait à Uhlwiller,  
Le 02 Juin 2020  
Le Maire  
Thomas KLEFFER

